







TotalEnergies – SEGARD - AREC

Présentation des mesures compensatoires Ilots de vieillissement et maintien de milieu ouvert - 10/2024



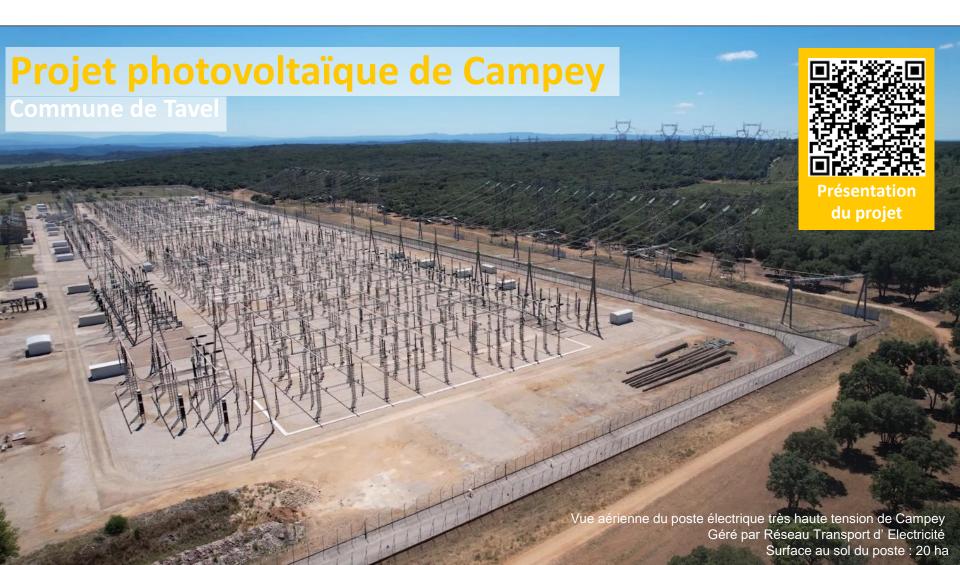












# TotalEnergies & le renouvelable en France



**2 GW** 

Installés en France en 2024



+500

Collaborateurs



400<sup>MW</sup>

En construction sur l'année 2024



20

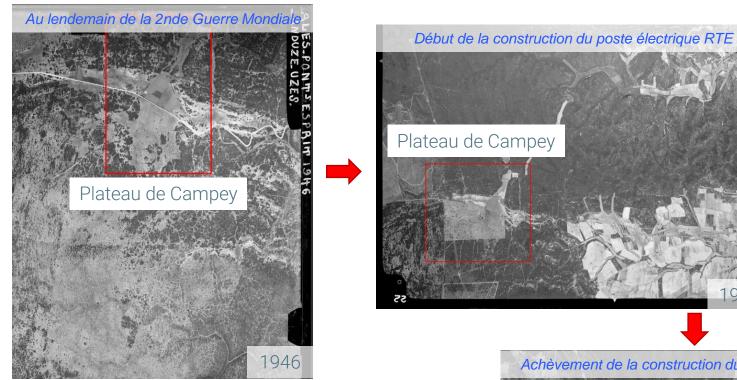
Agences



Une présence sur tout le territoire français pour une proximité assurée avec les acteurs locaux.



### Evolution de l'usage du site

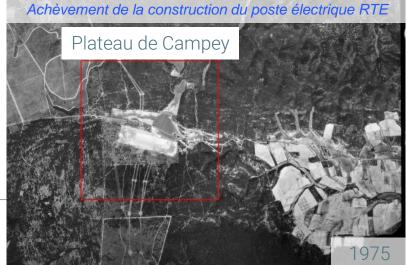


- Ancienne terre pastorale dont le milieu s'est progressivement refermé
- Devenue aujourd'hui une forêt de chêne vert constituée de rejets de souche









### Contexte du projet photovoltaïque

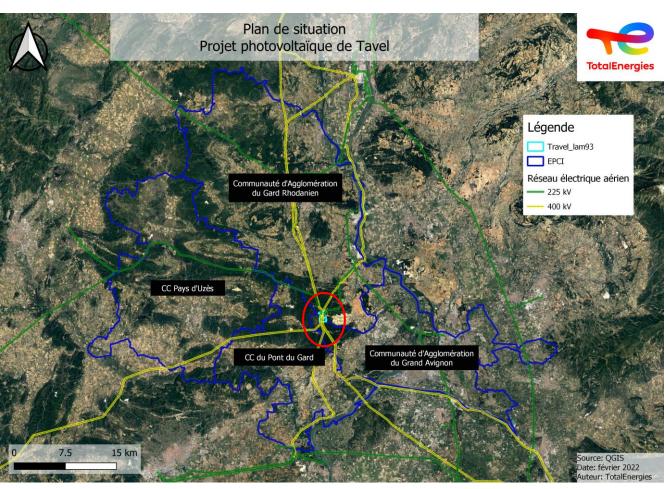


#### « Toute l'électricité de la région PACA passe par Tavel » Objectif Gard, 2015









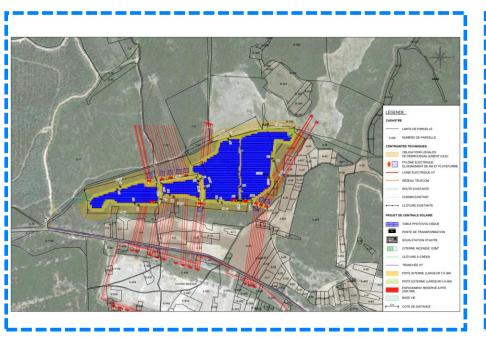
...Le poste électrique de Tavel, une infrastructure énergétique clé du territoire

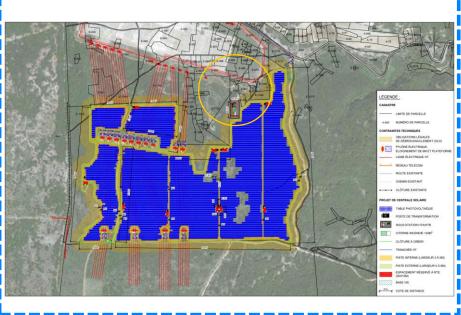






### Plans du projet photovoltaïque





Plan d'implantation - Campey Nord

Plan d'implantation – Campey Sud

Raccordement du photovoltaïque			
Distance de raccordement	200 m		
Type de raccordement	Ligne souterraine		
Point de raccordement	Poste électrique très haute tension géré par RTE		



Itinéraire de raccordement envisagé

#### **But recherché:**

 Compenser l'impact du défrichement tout en œuvrant au développement des potentialités d'accueil pour les espèces forestières et espèces des milieux semi-ouverts autour de la centrale solaire;

« Les besoins de compensation globaux sont estimés à **225,2 ha** avec **196,8 ha** d'ilots de senescence et **28,3 ha** de milieux ouverts (pelouses sèches, friches, garrigue) afin d'espérer avoir un gain de biodiversité équivalent à la perte occasionnée par le projet. » bureau d'études ECO-MED

### Mesures proposées :

- Maintien de milieux semi-ouverts pour favoriser la biodiversité sur le massif (reptiles, avifaune, insectes)
- Ilots de vieillissement (chiroptères, insectes)







#### 1ère mesure:

Maintien de milieux semi-ouverts pour favoriser la biodiversité sur le massif (avifaune, chiroptères)

#### Description de l'entretien:

- Feuillus privilégiés dans la conservation des essences forestières
- Coupe des arbustes morts ou dépérissant
- Taille des arbres voir coupe des arbres surnuméraires afin de mettre les branches des arbustes et les houppiers à une distance d'environ 3m les uns des autres
- Création d'un milieu semi-ouvert favorable aux espèces patrimoniales









#### 2ème mesure:

Ilots de vieillissement

#### Description de l'entretien:

- Laisser évoluer naturellement le peuplement forestier pendant 40ans, (permettant notamment l'accueil des chauve-souris et des insectes) avec maintien des activités cynégétiques
- Sauf impératif de sécurité, tous les arbres au sein de l'ilot seront conservés : gros arbres, arbres dépérissant, arbres morts sur pied, arbres à cavités, arbres au sol...
- Le sous-bois sera également laissé intact
- Des pancartes d'information pourront être apposés tout autour de l'ilot pour expliquer son intérêt





Identification de vieux arbres à conserver lors de prospections terrain réalisées









### 2ème mesure:

Ilots de vieillissement





Identification de vieux arbres à conserver lors de prospections terrain réalisées à Valliguières









### Obligation Réelle Environnementale (ORE)



- Définit par l'article L. 132-3 du code de l'environnement ;
- L'objectif de la convention ORE est le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. Sa durée ne peut excéder 99ans ;
- Il s'agit d'un acte authentique ainsi établi chez le notaire ;
- L'ORE ne donne pas lieu au paiement de la taxe de publicité foncière, non passible de droits d'enregistrement (cf articles 662 et 663 du code général des impôts);
- Elle perdure en cas de changement de propriétaire ;
- Sa mise en œuvre ne peut remettre en cause les droits liés à l'exercice de la chasse ;

Dans le cas présent, un opérateur de compensation « expert » sera chargé d'assurer le suivi écologique des ilots de vieillissement et de maintien de milieu semi-ouvert (ex: <u>ECO-MED</u>, <u>ECOTERRE</u>, <u>CDC Biodiversité</u>, etc.)







### Promesse de bail emphytéotique (PBE)

- L'objectif est identique avec celui de la convention ORE, c'est-à-dire d'assurer le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. La durée proposée est de 40ans et coïncide avec la durée d'exploitation de la centrale solaire de Campey;
- Elle peut être établie chez le notaire ou sous seing privé;
- En cas de vente de la parcelle, la commune devra informer le nouveau propriétaire de l'existence de ces mesures compensatoires environnementales, et obtenir son engagement à ce qu'elles perdurent ;
- Sa mise en œuvre ne peut remettre en cause les droits liés à l'exercice de la chasse ;

Dans le cas présent, un opérateur de compensation « expert » sera chargé d'assurer le suivi écologique des ilots de vieillissement et de maintien de milieu semi-ouvert (ex: <u>ECO-MED</u>, <u>ECOTERRE</u>, <u>CDC Biodiversité</u>, etc.)







### Distinction ORE / PBE

	ORE	Promesse de bail (PBE)			
Durée	99ans	40ans			
Rôle	Assurer le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques				
Suivi écologique	Géré par un opérateur de compensation « expert » (ex: <u>ECO-MED</u> , <u>ECOTERRE</u> , <u>CDC Biodiversité</u> , etc.)				
Avantages	<ul> <li>Pérennise les boisements communaux;</li> <li>Favorise l'accueil des chauvesouris et des insectes;</li> <li>Durée jugé satisfaisante par la DDTM 30</li> </ul>	<ul> <li>- Protège les boisements communaux de coupes pendant 40ans;</li> <li>- Favorise l'accueil des chauvesouris et des insectes;</li> </ul>			
Limites	- Peut sembler contraignante par le propriétaire en cas de revente de sa parcelle	- Durée jugée insuffisante selon la DDTM 30			
Contrepartie proposée	<ul> <li>- 1<sup>er</sup> loyer majoré versé à la commune de Valliguières lors de la mise en service de la centrale solaire : 703 600€</li> <li>- Loyer annuel versé de l'année 11 à 40* : 70 360€/an</li> <li>- Prise en charge des frais de révision du plan d'aménagement forestier afin d'y inscrire les mesures (garantie de la pérennité)</li> </ul>				



Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - ouverture de milieu n°6 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel

#### Légendes

Données générales

Communes

Foncier

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valliguières MC6 (zone compléte - 10,5 ha)

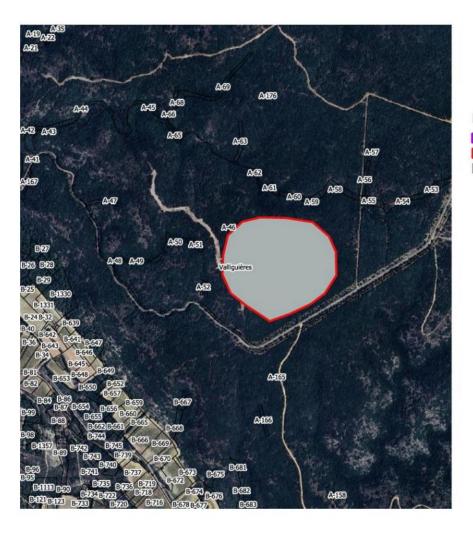
Parcelle A-121 (36 % de la parcelle - 10 ha)

Parcelle A-176 (0,3 % de la parcelle - 0,5 ha









Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°7 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel

#### Légendes

Communes

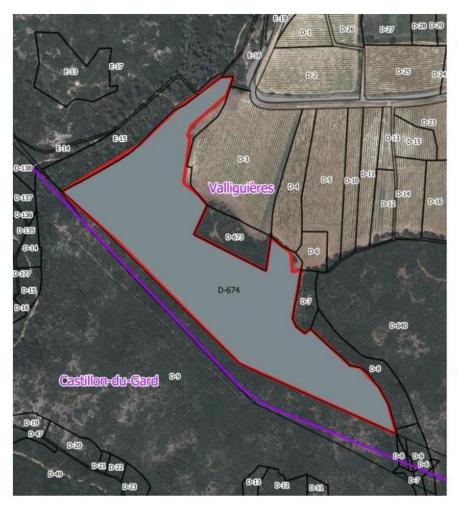
Valliguières MC7 (zone complète - 10,86ha)

Parcelle A-46 (18% de la parcelle - 10,86ha)









Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°5 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel

#### Légendes

Données générales

Communes

**Foncier** 

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

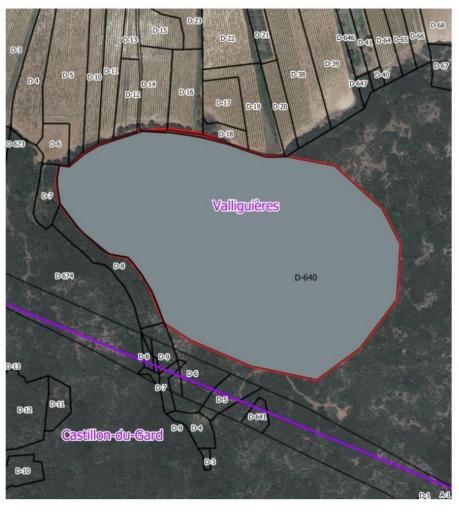
Valliguières MC5 (zone compléte - 4,3 ha)

Parcelle D-674 (75 % de la parcelle - 4,3 ha)









Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°4 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel

#### Légendes

Données générales

Communes Communes

Foncier

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valliguières MC4 (zone compléte - 7 ha)

Parcelle D-640 (39 % de la parcelle - 7 ha)









Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°3 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel



#### Légendes

Données générales

Communes

**Foncier** 

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

☐ Valliguières MC3 (zone compléte - 24 ha)

Parcelle D-633 (12 % de la parcelle - 24 ha)









Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°2 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel



#### Légendes

Données générales

Communes

Foncier

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valliguières MC2 (zone compléte - 10 ha)

Parcelle C-70 (8 % de la parcelle - 10 ha)









Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°1 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel



#### Légendes

Données générales

Communes

**Foncier** 

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

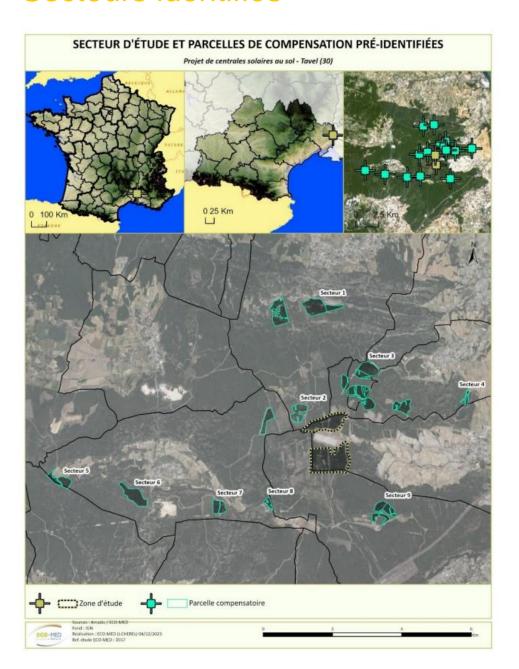
☐ Valliguières MC1 (zone compléte - 3,7 ha)

Parcelle A-123 (63 % de la parcelle - 3,7 ha)





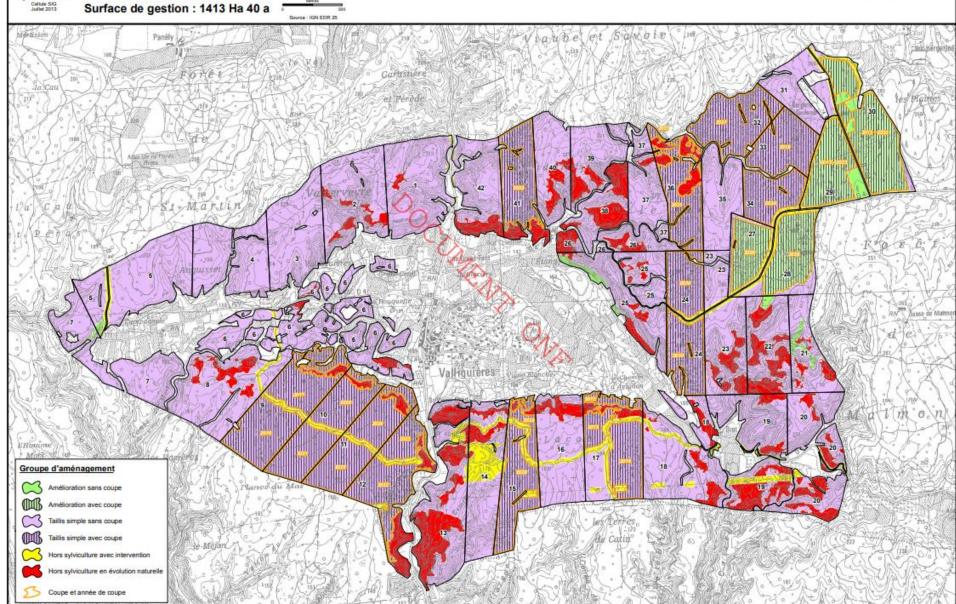




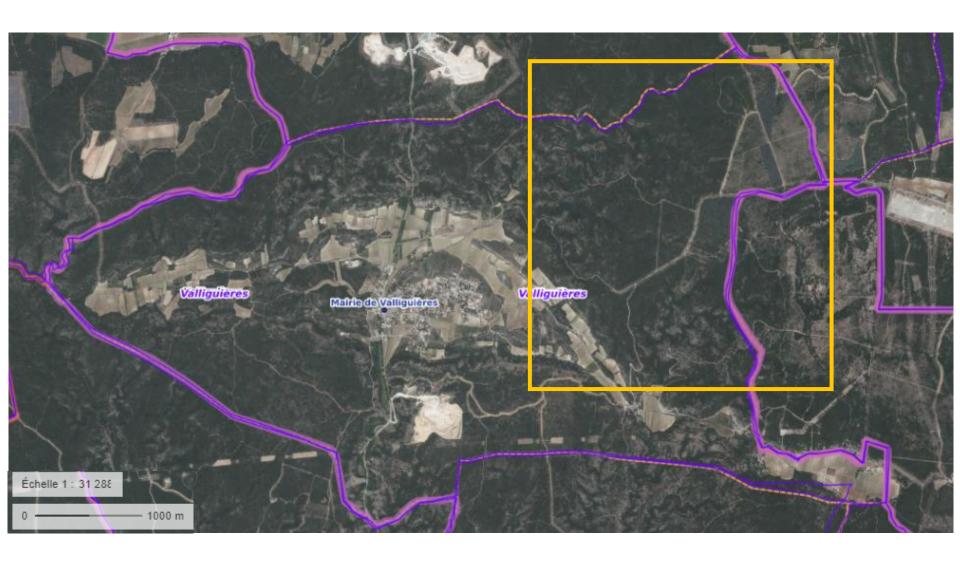
#### Forêt communale de VALLIGUIERES Révision d'aménagement 2013 - 2032

Manus and Spaces - USA FIRE 25

Carte d'aménagement

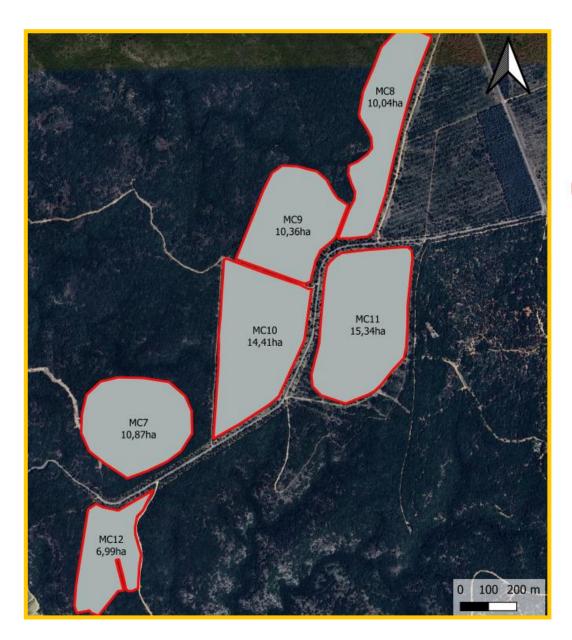


### Vue satellite



### **Vue IGN**

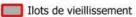




Propositions de secteurs pour la mise en place d'îlots de viellissement à Valliguières

#### Légendes

Données générales



### **Discussions**

•	Pertinence	des	secteurs	identif	iás
•		UCO	SECIEDIS	IOCHUI	100

- Suggestions
- Durée des ilots de vieillissement
- Nature de la convention
- ...
- •
- •

## Merci.